

de ce corps d'infirmières. Des envois d'argent aussi bien que de vêtements, chaussures, etc., furent faits et distribués aux victimes. Toute cette œuvre de secours fut dirigée par le major C. A. Devol. Le fait que dans une seule ville, celle de Purvis, on crut d'emblée à 60 morts, 200 blessés et 1500 personnes sans abri donne une idée de l'intensité de l'ouragan et de sa puissance meurtrière ; mais la réalité fut plus terrible encore, car dans cette localité le nombre des morts fut effectivement de 83, celui des blessés de 340, et des personnes sans abri de 1935.

A Chelsea (Massachusetts) ce furent les victimes d'un colossal incendie, le 12 avril 1908, qu'il fallut secourir. 18,000 personnes, surtout des étrangers, avaient vu en une soirée leurs maisons dévorées par les flammes. Pour montrer la rapidité de l'organisation des secours, disons que, avant que le feu fût maîtrisé, dans l'après-midi du dimanche, l'on commença à dresser des tentes et à préparer des aliments pour les victimes, qu'à minuit personne n'était plus sans abri et que le lendemain matin le déjeuner était prêt pour chacun. Les nurses accomplirent là aussi leur belle œuvre de secours aux blessés, car le nombre de ceux-ci était grand. Une vaste distribution de vêtements fut organisée. Chacun avait son rôle spécial dans cette distribution, et la répartition du travail était indiquée par des insignes de couleurs différentes, qui évitaient les confusions. Ce fut le Comité central de la Croix-Rouge qui supporta tous les frais de cette œuvre de secours. On distribua en tout 110,000 pièces de vêtements, chaussures ou chapeaux, 5000 d'habillements d'hiver, 11,000 objets de lingerie, 428 meubles divers.

FRANCE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS EN 1907

M. le marquis de Vogüé a présidé cette année, comme les précédentes, l'assemblée générale de la Société, qui a eu lieu le 21 juin 1908. La cérémonie, à laquelle assistaient de hautes notabilités, a commencé par une abondante distribution de diplômes d'honneur

avec médailles. Puis dans son allocution présidentielle et avant de donner la parole à M. de Valence, secrétaire général, M. de Vogüé rend hautement hommage aux mérites et aux services exceptionnels rendus par ce dernier au Maroc, qui ont été si vivement appréciés que le général d'Amade a cité son nom à l'ordre du jour de l'armée, le soir du combat du 29 février et que le Président de la République lui a conféré la croix de chevalier de la légion d'honneur. Le président constate en outre qu'une étape importante a été franchie cette année dans le développement de la Société, par la grande expérience qui a été faite. C'est la première fois que des femmes, les infirmières formées par la Société, ont été incorporées dans les formations sanitaires de l'armée, affectées ainsi à un service actif de guerre, et appelées à accomplir, sous les ordres des officiers du corps de santé, toutes les tâches que comporte le service des ambulances en temps de guerre. Ce service, auquel ont participé également l'Union des Femmes de France et l'Association des Dames françaises, a consommé pratiquement sur le terrain des services rendus à l'armée l'union des trois sociétés françaises de la Croix-Rouge. Deux de ces infirmières, qui toutes étaient exposées au danger de la contagion, ont été atteintes du mal qu'elles soignaient et ont payé de leur vie, à leur retour en France, leur courageux dévouement. Les noms de ces deux martyres de la charité chrétienne et militaire, qui appartenaient à l'Union des Femmes de France, méritent d'être inscrits au livre d'or de la Croix-Rouge française.

Le président constate que ce corps d'infirmières si bien formé doit son existence et sa valeur aux dispensaires-écoles, dont le premier a été créé à Plaisance en 1899 par le général Davout et par M^{me} Voisin, et dont l'âme a été, au point de vue scientifique, l'enseignement donné par MM les D^{rs} Guyou, Cazin et Cautru, et au point de vue intellectuel et moral la discipline que sut leur imprimer M^{lle} Génin.

Après la lecture du rapport de M. de Valence, dont on trouvera plus bas d'importants extraits, le secrétaire du Conseil central, M. Houssenot de Senonges donne lecture du rapport général sur les travaux de la Société pendant l'année 1907-1908.

M. le vicomte Joseph de Nantois a été appelé aux fonctions d'administrateur de la Société aux côtés du secrétaire général

M. de Valence, débordé par le surcroît de travail amené par l'extension de plus en plus grande des services de la Société.

Huit nouveaux dispensaires-écoles ont été créés, ce qui porte leur nombre à 43. On sait que toute fondation de ce genre doit être précédée de l'organisation d'un hôpital auxiliaire du territoire ; c'est là une exigence du règlement qui s'est révélée fort salutaire dans la pratique.

Le nombre des Dames infirmières diplômées a été de 964 pour le dernier exercice ; leur chiffre total, depuis la création des Dispensaires-écoles est ainsi de 3294.

C'est dans les dispensaires-privés, dus à la générosité charitable des particuliers, que les infirmières diplômées s'entretiennent dans la pratique des pansements.

Grâce à une subvention de la commission du Pari-Mutuel, l'hôpital-école, dont la construction est presque terminée, va pouvoir s'ouvrir en 1909. Il servira admirablement au parachèvement de l'instruction des infirmières. Un don de fr. 10,000 a été consenti en faveur de cet hôpital, par l'Impératrice Marie-Féodorovna.

Une section d'infirmiers brancardiers a été formée, et la Société en a cherché, avec succès, le recrutement dans les vétérans de l'armée.

Le Mont des Oiseaux, ce superbe domaine sur le littoral de la mer, légué à la Société, a ouvert ses portes le 15 décembre 1907 et plus de 80 officiers sont venus se reposer et se fortifier dans ce salubre climat.

Dans le château d'Amboise, devenu l'hôpital d'Enghien et d'Orléans, quinze places ont été mises à la disposition de la Société, par le duc de Chartres, en faveur des soldats ou marins convalescents.

L'œuvre des livres se poursuit et se développe. 7142 ouvrages ont été reçus et envoyés au cours du dernier exercice. Il en est de même des jeux du soldat.

Six nouveaux comités se sont constitués et ont été affiliés à la Société.

Le montant des cotisations des membres s'est élevé à fr. 336,136. Des recettes, une somme de fr. 68,000 a été distribuée aux anciens soldats blessés.

Les infirmeries de gares, augmentées de trois unités, sont actuel-

lement au nombre de 89 ; les hôpitaux auxiliaires du territoire 338. C'est un total de 22,375 lits, entre ces hôpitaux et infirmeries, dont la Société peut disposer.

La propagande par conférences a donné des résultats supérieurs à ceux de 1907. Le travail est analogue à celui qui se poursuit en Suisse au moyen de séries de projections lumineuses.

Les ressources sociales forment un capital en argent de fr. 10,337,857, et en matériel et lingerie fr. 2,793,945.

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE AU MAROC

Rapport de M. de Valence.

M. V. de Valence, secrétaire général de la Société française de secours aux blessés militaires, ayant bien voulu nous communiquer, en vue du *Bulletin*, son rapport sur l'œuvre de la Croix-Rouge au Maroc, présenté à l'assemblée générale de la Société le 21 juin 1908, nous nous empressons d'en extraire pour nos lecteurs les fragments suivants, qui viennent très heureusement compléter les indications sommaires contenues dans nos précédents fascicules.

« Comment nous sommes allés au Maroc, je ne le rappellerai pas ici, en détail ; de ces longs et difficiles préliminaires je ne retiendrai que l'inoubliable conversation qui eut lieu le 16 septembre 1907, entre le Ministre de la Guerre et votre Secrétaire général parce que c'est là vraiment qu'a été décidée l'admission des infirmières de la Croix-Rouge dans les hôpitaux militaires du Maroc :

« Je ne peux pas, à mon grand regret, vous autoriser à établir « un hôpital à Tanger, venait de me dire le Ministre — c'était là « en effet ce que nous avions demandé —, Tanger est une ville « ouverte, sans protection efficace, nos blessés n'y seraient pas à « l'abri d'un soulèvement populaire, je me refuse à encourir une « telle responsabilité.

« Eh bien ! répondis-je au Ministre, j'ai une autre proposition à « vous faire. Je vous offre, au nom de la Société de secours aux « blessés militaires, de mettre à votre disposition non plus un hô- « pital de campagne, mais une section de nos infirmières, qui s'en